

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 MARS 2024

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de communes aux heures habituelles d'ouverture et sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://www.auray-quiberon.fr/aqta/actes-administratifs-228.html>

Membres en exercice : 23	Présents : 22	Votants : 22
--------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars à heures trente, le Bureau communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à la salle Emeraude de LOCOAL-MENDON.

Etai^{ent} présents : Annie AUDIC, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Hervé CAGNARD, Jean Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Claude JARNO, François LE COTILLEC, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Claire MASSON, Yves NORMAND, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Franck VALLEIN.

Absentes excusées : Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Sophie LEMOULINIER.

Parmi les Maires invités sont présents : Sandrine CADORET, Diane HINGRAY, Pascal LE CALVE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2020DB07	Désignation du secrétaire de séance	Approuve la nomination de Mme Karine BELLEC comme Secrétaire de séance.	Délibération adoptée à l'unanimité
2023DB08	Adoption du relevé des décisions	Adopte le relevé des décisions de la séance du 26 janvier 2024.	Délibération adoptée à l'unanimité
2023DB09	Attribution de subventions aux associations 2024 inférieures à 23 000 euros	- Attribuer les subventions dont les montants et les bénéficiaires concernés sont présentés dans le tableau ci-dessous : - Autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	Délibération adoptée à l'unanimité

Nom Association	Montant proposé	Montant voté
Culture	141 500,00 €	141 500,00 €
Association des amis du mémorial de Sainte Anne d'Auray	15 000,00 €	15 000,00 €
Association Jazz Salé	5 000,00 €	5 000,00 €
Aujourd'hui est une bonne journée	3 000,00 €	3 000,00 €
Autrefois Etel et sa Région	8 000,00 €	8 000,00 €
Bagad Arvorizion Karnag	1 500,00 €	1 500,00 €
Bagad Avel Hun Tadeu	2 000,00 €	2 000,00 €

Bagad Bleidi Kamorh	2 000,00 €	2 000,00 €
Bagad Kevrenn Alré	9 000,00 €	9 000,00 €
Bagad Ronsed Mor	9 000,00 €	9 000,00 €
Chetu Chebou	500,00 €	500,00 €
Chœur an alre	1 000,00 €	1 000,00 €
Comité d'organisation du Festival Presqu'île Breizh	10 000,00 €	10 000,00 €
Confédération Kenleur	9 000,00 €	9 000,00 €
Ecomusée de Saint-Dégan - Nature et Tradition en Pays d'Auray	10 000,00 €	10 000,00 €
Festerion Ar Brug (cercle et bagad) Ensemble musique et danse	2 000,00 €	2 000,00 €
Garatoi !	1 500,00 €	1 500,00 €
Kaer E Mem Bro	500,00 €	500,00 €
Kaer E Mem Bro	3 000,00 €	3 000,00 €
Klam records	8 000,00 €	8 000,00 €
La fête du livre de quiberon	750,00 €	750,00 €
La vie en livres	750,00 €	750,00 €
Le chant de la Terre	2 000,00 €	2 000,00 €
Les amis de l'orgue de Ploemel	500,00 €	500,00 €
Les Divers Gens	3 000,00 €	3 000,00 €
Les Focales Bretagne Sud	1 000,00 €	1 000,00 €
Les jardins insolites de la presqu'île de Quiberon	1 000,00 €	1 000,00 €
Les milles musicaux	5 000,00 €	5 000,00 €
Les musicales de Quiberon – les voix des cairns	5 000,00 €	5 000,00 €
Lever de rideaux	750,00 €	750,00 €
Loco'Art	1 500,00 €	1 500,00 €
Lok'en bulles	750,00 €	750,00 €
Pluvigner patrimoine	500,00 €	500,00 €
Saint Phil en art	500,00 €	500,00 €
Spectacles Yvon Nicolazic	3 000,00 €	3 000,00 €
Studio company	1 000,00 €	1 000,00 €
Terraque	5 000,00 €	5 000,00 €
Vidéo Graphie Auray	1 000,00 €	1 000,00 €
Comité de jumelage CARNAC-LA TRINITE-PLOUHARNEL	3 000,00 €	3 000,00 €
Ograou - Fertil International de l'orgue	500,00 €	500,00 €
West side pictures	3 000,00 €	3 000,00 €

Développement économique	35 200,00 €	35 200,00 €
ADIE Association pour le Droit à l'Initiative Economique	2 000,00 €	2 000,00 €
Comité régional de la conchyliculture (CRC) de Bretagne Sud	600,00 €	600,00 €
Comice agricole des cantons de Belz et de Quiberon	1 000,00 €	1 000,00 €
Comice agricole du canton de Pluvigner	1 000,00 €	1 000,00 €
CPME Morbihan	2 000,00 €	2 000,00 €
Entreprendre au féminin Bretagne	2 000,00 €	2 000,00 €
CIO - Forum des métiers du Pays d'Auray	600,00 €	600,00 €
LES OSCARS DU MORBIHAN	2 500,00 €	2 500,00 €
La Fabrique Du Loch	10 000,00 €	10 000,00 €
Pôle Economie Positive, Sociale et solidaire sur le territoire du Pays d'Auray (PEPS)	5 000,00 €	5 000,00 €
Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne du Morbihan	2 000,00 €	2 000,00 €
Comice agricole et ostréicole du canton d'Auray	1 000,00 €	1 000,00 €
Carrefour des entrepreneurs BGE 56	3 000,00 €	3 000,00 €
Carrefour des entrepreneurs BGE 56	500,00 €	500,00 €
Solidarité paysans de bretagne	2 000,00 €	2 000,00 €
divers	40 800,00 €	40 800,00 €
Société de Saint-Vincent de Paul du Morbihan	15 000,00 €	15 000,00 €
Les Coraux (l'Argonaute&co)	5 000,00 €	5 000,00 €
Terre Atlantique Sport et Loisirs	800,00 €	800,00 €
Conseil de Développement du Pays d'Auray	20 000,00 €	20 000,00 €
GEMAPI	5 000,00 €	5 000,00 €
Observatoire du plancton	5 000,00 €	5 000,00 €
Insertion/Solidarités	18 750,00 €	18 750,00 €
Conseil Départemental de l'accès au Droit du Morbihan	11 000,00 €	11 000,00 €
Agora services	2 000,00 €	2 000,00 €
CLEAS	250,00 €	250,00 €
Fleur de Bouchons 56	5 000,00 €	5 000,00 €
Sagaris	500,00 €	500,00 €
Petite enfance / Jeunesse	12 500,00 €	12 500,00 €
RATIO	3 000,00 €	3 000,00 €
Cap avenir	3 000,00 €	3 000,00 €
Pôle Economie Positive, Sociale et solidaire sur le territoire du Pays d'Auray (PEPS)	2 000,00 €	2 000,00 €

Ludothèque d'Auray "La Marelle"	1 500,00 €	1 500,00 €
L'Outil en Main BELZ Ria d'ETEL	1 000,00 €	1 000,00 €
Mam ti mam	2 000,00 €	2 000,00 €
Climat Energies	5 800,00 €	5 800,00 €
Le cap des possibles	5 000,00 €	5 000,00 €
Arbres et abeilles	800,00 €	800,00 €
Prévention Valorisation des Déchets	2 400,00 €	2 400,00 €
Lok an holl	1 200,00 €	1 200,00 €
Les Mains dans le Sable	1 200,00 €	1 200,00 €
Santé	11 500,00 €	11 500,00 €
La cabanatus	2 500,00 €	2 500,00 €
Les petits débrouillards	2 000,00 €	2 000,00 €
Liberté couleurs	3 500,00 €	3 500,00 €
Asgare	2 000,00 €	2 000,00 €
Cocooning solidaire	1 500,00 €	1 500,00 €
Sport	185 860,00 €	185 860,00 €
Sports collectifs		
Entente sportive ploemeloise	2 000,00 €	2 000,00 €
Patronage Laïque d'Auray Gymnastique	13 000,00 €	13 000,00 €
Pays Auray Handball (Crach-Auray-Pluneret-Plumergat-Pluvigner-Sainte-Anne d'Auray)	13 000,00 €	13 000,00 €
Pays d'Auray Rugby Club	15 000,00 €	15 000,00 €
Patronage Laïque et Cheminots d'Auray Basket	5 000,00 €	5 000,00 €
Sports individuels		
Club d'escalade "Ty Krapat"	1 500,00 €	1 500,00 €
Club Intercommunal Morbihannais d'Athlétisme du Pays d'Auray (CIMA du Pays d'Auray)	5 000,00 €	5 000,00 €
Courir Auray Vannes	1 500,00 €	1 500,00 €
Echiquier Laïque Saint-Annois	500,00 €	500,00 €
Tennis Club CARNAC Beaumer	15 000,00 €	15 000,00 €
Tennis Club d'Auray	20 000,00 €	20 000,00 €
Ultra marin raid golfe du morbihan	1 000,00 €	1 000,00 €
Sports handisport		
Comité départemental handisport du Morbihan	6 000,00 €	6 000,00 €
Comité départemental handisport du Morbihan	2 000,00 €	2 000,00 €
Comité départemental handisport du Morbihan	2 000,00 €	2 000,00 €
Road runner Handi-sport	5 000,00 €	5 000,00 €

Sports nautiques		
"CKC Auray" Club de Canoë Kayak d'Auray	500,00 €	500,00 €
"CKC Auray" Club de Canoë Kayak d'Auray	500,00 €	500,00 €
"CKC Auray" Club de Canoë Kayak d'Auray	250,00 €	250,00 €
Association Sportive et Nautique de Quiberon	5 000,00 €	5 000,00 €
Auray Natation	3 000,00 €	3 000,00 €
Cercle Nautique de la Ria d'Etel	15 000,00 €	15 000,00 €
Club Kiwanis - club d'Auray	2 000,00 €	2 000,00 €
Comité départemental de voile du Morbihan - C.D.V. 56	3 000,00 €	3 000,00 €
Ecole de voile Océane	2 000,00 €	2 000,00 €
Ecole de voile Océane	2 000,00 €	2 000,00 €
Mouettes Sportives Trinitaines	1 000,00 €	1 000,00 €
Pays d'Auray Triathlon	1 000,00 €	1 000,00 €
Presqu'île Kite club	1 000,00 €	1 000,00 €
Quiberon Atlantique Natation	2 000,00 €	2 000,00 €
Quiberon triathlons	12 000,00 €	12 000,00 €
SNSM La Trinité sur Mer	2 000,00 €	2 000,00 €
SNSM Presqu'île de Quiberon	2 000,00 €	2 000,00 €
Société nautique de Locmariaquer	4 000,00 €	4 000,00 €
Team Sport Nature	500,00 €	500,00 €
Ville Auray Voiliers	110,00 €	110,00 €
Yacht Club de Carnac	4 000,00 €	4 000,00 €
Yacht Club de Quiberon	2 000,00 €	2 000,00 €
Cyclisme		
Auray VTT	1 500,00 €	1 500,00 €
Camors VTT	1 500,00 €	1 500,00 €
Circuit cycliste de la vallée de Tréauray	2 000,00 €	2 000,00 €
Comité Manche Océan	2 000,00 €	2 000,00 €
ETOILE CYCLISTE PLUVIGNOISE	2 000,00 €	2 000,00 €
La Bécane 56	500,00 €	500,00 €
Union cycliste alréenne	1 500,00 €	1 500,00 €
Associations départementales		
Comité départemental de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP 56)	500,00 €	500,00 €
Comité départemental UFOLEP 56	500,00 €	500,00 €
UNSSM56 (Union Nationale Sport Scolaire Morbihan)	1 500,00 €	1 500,00 €

Tourisme	25 000,00 €	25 000,00 €
Quiberon breizh solex club	2 000,00 €	2 000,00 €
Tonnerre de belz	2 000,00 €	2 000,00 €
Défi d'elles	5 000,00 €	5 000,00 €
Mod kozh navires traditionnels de Saint Goustan	3 000,00 €	3 000,00 €
Yacht Club de Carnac	6 000,00 €	6 000,00 €
Comité des fêtes de la ville d'Etel	1 000,00 €	1 000,00 €
Les voiles océanes	6 000,00 €	6 000,00 €

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DB10	Attribution de subventions aux associations 2024 inférieures à 23 000 euros : Escales Photos	<ul style="list-style-type: none"> - Attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'Association Escales photos, festival du Mor Braz. - Autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Hervé CAGNARD et M. Philippe LE FUR ne prennent pas part au débat et se retirent du vote.</i>
2023DB11	Garantie d'emprunt en faveur de l'Office Public de l'Habitat du Morbihan - Opération « Les Pilotins » - Acquisition en VEFA de 5 logements locatifs sociaux à Quiberon	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement des prêts PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), PLAI Foncier, PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLUS Foncier, d'un montant total de 584 157 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°154885 constitué de 4 lignes de prêts, et destiné à financer l'acquisition en VEFA de 5 logements locatifs sociaux pour l'opération « Les Pilotins » à Quiberon. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 292 078,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt ; - de dire que le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération ; - de préciser que la garantie est apportée aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> · la garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ; · sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		<p>paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - de s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ; - d'autoriser M. le Président à prendre toute mesure et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	
2023DB12	<p>Garantie d'emprunt en faveur de l'Office Public de l'Habitat du Morbihan – Opération « Le Runel » - Construction de 15 logements sociaux à Carnac</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement des prêts PLAI (Prêt locatif Aidé d'Intégration), PLAI Foncier, PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), PLUS Foncier et PHB (Prêt Haut de Bilan), d'un montant total de 1 261 175 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°155152 constitué de 7 lignes de prêts, et destiné à financer la construction de 15 logements locatifs sociaux pour l'opération « Le Runel » à Carnac. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 630 587,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt ; - de dire que le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération ; - de préciser que la garantie est apportée aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> · la garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ; · sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ; - de s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ; - d'autoriser M. le Président à prendre toute mesure et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

2023DB13	<p>Garantie d'emprunt en faveur de l'Office Public de l'Habitat du Morbihan - Opération « Domaine des Eglantines » Construction de 18 logements sociaux à Etel</p>	<p>communautaire DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement des prêts PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), PLAI Foncier, PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLUS Foncier, d'un montant total de 1 758 037 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°155302 constitué de 4 lignes de prêts, et destiné à financer la construction de 18 logements locatifs sociaux pour l'opération « Domaine des Eglantines » à Etel. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 879 018,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt ; - de dire que le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération ; - de préciser que la garantie est apportée aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> · la garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ; · sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ; - de s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ; - d'autoriser M. le Président à prendre toute mesure et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
2023DB14	<p>Garantie d'emprunt en faveur de l'Office Public de l'Habitat du Morbihan - Opération « rue de Kersalé » - Acquisition en VEFA de 20 logements locatifs sociaux à Pluneret</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement des prêts PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), PLAI Foncier, PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLUS Foncier, d'un montant total de 2 193 829 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°154256 constitué de 4 lignes de prêts, et destiné à 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

		<p>financer l'acquisition en VEFA de 20 logements locatifs sociaux pour l'opération « rue de Kersalé » à Pluneret. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 1 096 914,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - de dire que le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération ; - de préciser que la garantie est apportée aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> · la garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ; · sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ; - de s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ; - d'autoriser M. le Président à prendre toute mesure et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	
<p>2023DB15</p>	<p>Garantie d'emprunt en faveur de l'Office Public de l'Habitat du Morbihan - Opération « rue des Genêts » - Construction de 9 logements locatifs sociaux à Camors</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement des prêts PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), PLAI Foncier, PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLUS Foncier, d'un montant total de 1 253 779 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°155624 constitué de 4 lignes de prêts, et destiné à financer la construction de 9 logements locatifs sociaux pour l'opération « rue des Genêts » à Camors. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 626 889,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt ; - de dire que le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération ; 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

		<ul style="list-style-type: none"> - de préciser que la garantie est apportée aux conditions suivantes : · la garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ; · sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ; - de s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ; - d'autoriser M. le Président à prendre toute mesure et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	
2023DB16	Attribution de subventions inférieures à 23 000 euros dans le cadre du dispositif des Classes Nautiques	<ul style="list-style-type: none"> - Attribuer, dans le cadre du dispositif des classes nautiques, les subventions dont les montants et les associations concernées sont présentées dans le tableau ci-dessous : - Autoriser M. le Président à signer tout document y afférent, notamment les conventions avec les associations subventionnées. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		Montant proposé	Montant voté
SPORT			
Classes nautiques			
2024CN01	EPPU École publique du Cheval Blanc - Ste Anne d'Auray	1 157 €	1 157 €
2024CN02	APPEL Ecole Gabriel Deshayes - Auray	558 €	558 €
2024CN03	EPPU École publique de L'Encre Bleue - Landévant	1 075 €	1 075 €
2024CN04	OGEC École Ste Anne - Bieuzy-Lanvaux - Pluvigner	10 542 €	10 542 €
2024CN05	OGEC École bilingue St Guigner - pluvigner	736 €	736 €
2024CN06	Amicale Laïque Ecole les lutins - Camors	3 539 €	3 539 €
2024CN07	OCCE Ecole publique de Kerstran - Brech	326 €	326 €
2024CN08	OGEC Ecole saint Joseph - Crac'h	863 €	863 €

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DB17	Attribution de subventions inférieures à 23 000 euros dans le cadre du dispositif des Bourses Sportives	<ul style="list-style-type: none"> - Attribuer les bourses d'initiative sportive dont les montants et les bénéficiaires concernés sont présentés dans le tableau ci-dessous : - Autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		Montant proposé	Montant voté
SPORT			
Bourse d'initiative sportive			
2024BS01	Gabriel BARBARY et Mathéo MOREAU	2 000 €	2 000 €
2024BS02	Louis COURAUD	2 000 €	2 000 €
2024BS03	Manon DARCEL BONERT	2 000 €	2 000 €